

Enquête sur les « élus de l'eau » des bassins Rhône-Méditerranée et Corse



Rapport final

Financée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, cette enquête a été menée en 2013 auprès de 309 répondants

**Maylis Razès, Sylvain
Barone, Audrey
Richard-Ferroudji
Laetitia Guérin-
Schneider**

Irstea- UMR G-EAU

361, rue J.F. Breton
BP 5095
34196 Montpellier
Cedex 5

(33) 04 67 04 63 00

Novembre 2013

Sommaire

Introduction	5
1. Méthode.....	6
1.1 Population enquêtée.....	6
1.1.1 Choix de la population-cible	6
1.1.2 Caractérisation de l'échantillon	6
1.2 Réalisation de l'enquête.....	9
1.3 Description des mandats « eau » des répondants	10
2. Résultats.....	13
2.1. Des élus qui entretiennent un rapport privilégié avec l'eau	13
2.2. Une formation initiale et une expérience professionnelle souvent en lien avec l'eau.....	14
2.3. Des élus plutôt de gauche	16
2.4. Une profession agricole loin d'être surreprésentée	17
2.5. Les eaux souterraines, l'assainissement et les économies d'eau comme enjeux prioritaires sur leur territoire.....	17
2.6. Point de vue sur la gouvernance de l'eau	18
2.6.1. Des relations jugées faciles avec les acteurs de la gestion territoriale de l'eau et l'Agence de l'eau, plus difficiles avec les services de l'Etat et l'ONEMA.....	18
2.6.2. Une articulation jugée incertaine entre gestion de l'eau et aménagement du territoire/urbanisme	21
2.6.3. Une perception ambivalente de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE).....	22
2.7. L'eau, un enjeu électoral perçu comme relativement faible, à l'exception de l'AEP.....	23
2.8. A quoi les « élus de l'eau » consacrent-ils leur temps ?.....	24
2.9. Des différences de profils entre simples membres et membres à responsabilité des CLE et des comités de milieu	25
2.9.1. Caractéristiques socioprofessionnelles.....	25
2.9.2. Caractéristiques politiques	26
2.9.3. Implication dans le domaine de l'eau	26
Conclusion	29

Liste des figures et encadrés

Figure 1 : recouvrement des populations d'élus.....	7
Figure 2 : représentation des critères homme/femme, retraité/actif et échelon géographique dans l'échantillon (N=309)	8
Figure 3 : description des mandats « eau ».....	10
Figure 4 : proportion d'élu(e)s cumulant des responsabilités en SAGE et contrat de milieu	12
Figure 5 : rapport à l'eau (« Cochez parmi les propositions suivantes celle qui vous correspond le mieux »).....	14
Figure 6 : expérience professionnelle et formation initiale en lien avec l'eau	15
Figure 7 : couleur politique des répondants (parti et sensibilité)	16
Figure 8 : les enjeux « eau » sur le territoire.....	18
Figure 9 : relations avec les structures impliquées dans la gestion de l'eau	19
Figure 10 : « Considérez-vous que les structures suivantes empiètent sur vos responsabilités d'élu(e) dans le domaine de l'eau ? »	19
Figure 11 : opinion sur la gestion de l'eau	20
Figure 12 : articulation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire.....	21
Figure 13 : opinion sur la DCE.....	22
Figure 14 : l'eau comme enjeu électoral.....	23
Figure 15 : domaines d'engagement prioritaires.....	24
Figure 16 : temps d'implication des répondants sur la problématique eau	24
Figure 17 : fonction des répondants siégeant en CLE et en comité de milieu	25
Figure 18 : cumul des mandats « eau » par fonction en CLE/comité.....	26
Figure 19 : appartenance partisane des répondants par niveau de responsabilité.....	26
Figure 20 : temps d'implication mensuel sur les questions « eau » par fonction occupée en CLE ou comité.....	27
Figure 21 : cumul des mandats « eau » et des mandats en SAGE/contrat par fonction occupée en CLE ou en comité de milieu.....	27
Figure 22 : domaine auquel les élus consacrent le plus de leur temps, par fonction en CLE ou comité	28
Encadré 1 : un questionnaire conçu pour être réutilisé.....	6
Encadré 2 : origine des données	7
Encadré 3 : mode et format de passation	9
Encadré 4 : les autres stratégies de passation envisagées.....	10
Encadré 5 : note d'aide à la lecture des résultats	13
Encadré 6 : portrait-type du Président de CLE / comité de milieu.....	28

Remerciements

Nous remercions Aurélia Troupel pour ses retours d'expérience d'enquêtes auprès des élus et pour l'accès aux données du Registre National des Elus, Myriam Campardon pour son secours sur R, les collègues, animateurs et élus qui se sont prêtés au test du questionnaire.

Nous remercions les animateurs de SAGE et contrat de milieu qui ont relayé le questionnaire auprès des élus.

Et enfin, nous remercions les élus qui ont pris le temps d'y répondre.

Introduction

La mise en œuvre des projets dans le domaine de l'eau repose pour une bonne part sur l'engagement des collectivités locales, qui interviennent à la fois comme maîtres d'ouvrage et co-financiers. Les outils de l'action publique dans ce domaine (SAGE, contrats de milieu, etc.) ont par ailleurs placé les collectivités et leurs élus au centre des processus décisionnels.

Si des études de cas alimentent un tel constat, le profil et les préoccupations des élus impliqués dans le domaine de l'eau sont aujourd'hui mal connus. Les travaux précédemment conduits sur l'action publique dans ce domaine ont permis d'identifier des caractéristiques de l'engagement des élus de l'eau qui méritent d'être questionnées à partir d'une enquête quantitative.

Rassemblant 500 000 conseillers municipaux, 4 000 conseillers généraux et 1 800 conseillers régionaux, les élus locaux constituent un groupe très hétérogène, de l'amateur au professionnel de la politique¹. L'objectif de cette étude est de **caractériser les élus impliqués dans la gestion de l'eau** au sein des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, de **mieux cerner les modalités de cette implication** ainsi que **les conceptions qu'ont ces acteurs dans le domaine de l'eau**. Cette enquête vise ainsi à dresser un portrait détaillé et documenté des « élus de l'eau » en apportant des éléments à la fois de description et d'analyse.

A quelques mois des élections municipales et à un peu plus d'une année de l'objectif de 2015 fixé par la directive-cadre européenne sur l'eau pour l'atteinte du bon état, cette étude est susceptible d'apporter à l'Agence de l'eau des éléments qui lui permettront de mieux connaître ses interlocuteurs élus, de favoriser le dialogue lors du montage et de la mise en œuvre des projets, et d'apporter le point de vue des élus sur la gouvernance qu'elle promeut.

¹ Bidégaray C., Cadiou S., Pina C. (dir.) (2009), *L'élu local aujourd'hui*, Grenoble, PUG ; Troupeil A. (2009), « Elus locaux », dans Pasquier R., Guigner S., Cole A. (dir.) (2011), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 212-217

1. Méthode

Cette première partie décrit notre approche de la population-cible et les caractéristiques de notre échantillon, puis détaille les choix et méthodes mis en œuvre pour parvenir aux résultats.

1.1 Population enquêtée

1.1.1 Choix de la population-cible

L'étude porte sur les « élus de l'eau » au sein des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Un élu de l'eau est défini ici comme un élu qui, dans le cadre d'au moins un de ses mandats, s'implique dans la gestion de l'eau. Il n'en existe pas de définition précise a priori en termes d'attributs. Un enjeu de l'étude est de discuter de la pertinence même de cette qualification et de contribuer à caractériser cette population.

Le choix a été fait, dans un premier temps, d'approcher notre population d'intérêt par une sous-population, celle des élus de l'eau siégeant en Commission Locale de l'Eau (CLE) ou en comité de milieu² qui sont donc des élus impliqués respectivement dans la mise en place et/ou l'animation d'un SAGE ou d'un contrat de milieu (rivière, lac, baie...). Cela pour deux raisons : d'abord dans un souci de continuité avec les travaux qualitatifs menés jusqu'à présent au sein de l'UMR G-EAU sur l'action publique dans le domaine de l'eau ; ensuite pour une raison méthodologique qui était de disposer d'une sous-population qui soit accessible et caractérisable. Cette sous-population a été étudiée dans les bassins RM&C où une politique forte en faveur des démarches de gestion territoriale de l'eau a été engagée. Les procédures SAGE et contrats de milieu couvrent en effet la quasi-totalité du bassin³.

Encadré 1 : un questionnaire conçu pour être réutilisé

Si la population-cible est ici celle des élus des CLE et des comités de milieu, nous avons fait le choix de diffuser largement le questionnaire (voir 1.2 Réalisation de l'enquête) et de ne pas nous priver des réponses d'autres types d'élus (élus de comités syndicaux et des comités de bassin par exemple). Le questionnaire a été conçu dans l'objectif de caractériser l'engagement des élus dans le domaine de l'eau et non l'engagement spécifique en CLE ou en comité de milieu (voir annexe 1). Par conséquent, ce questionnaire peut être réutilisé pour des enquêtes auprès d'autres types d'élus de l'eau. A cet égard, le travail présenté ici peut être considéré comme la première étape d'une enquête ayant vocation à être nourrie par d'autres données.

1.1.2 Caractérisation de l'échantillon

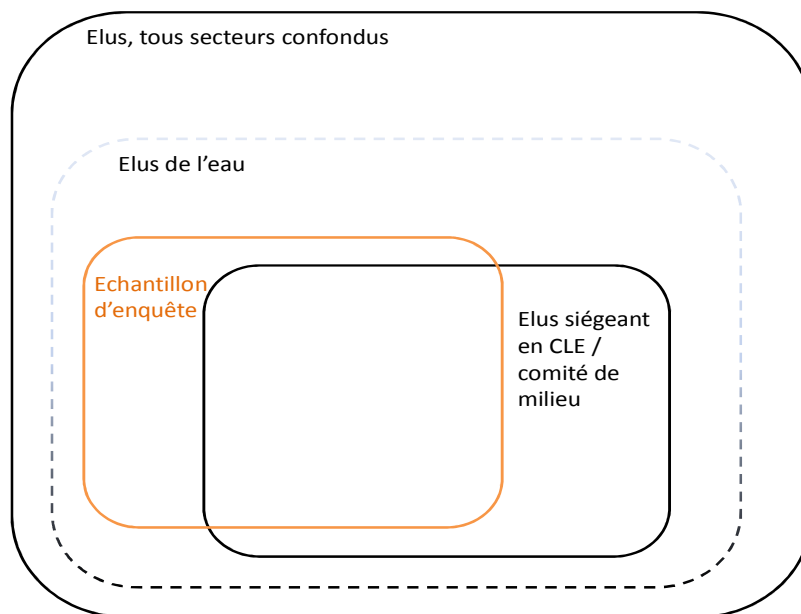
Il n'existe **pas de base de sondage** (description exhaustive des individus constituant notre population d'intérêt) déjà disponible. Nous nous sommes cependant attachés à décrire la composition de notre population d'intérêt sur trois critères : échelon géographique du mandat électif (communal,

² Il s'agit plus précisément des membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

³ 87% du territoire RM&C est couvert par un contrat de rivière et 38% par un SAGE. A l'échelle nationale, cette proportion est de 51% pour les SAGE et de 29% pour les contrats. Source www.gesteau.fr, juin 2013

départemental, régional), genre et proportion de retraités. Ces critères permettront de discuter de la représentativité de l'échantillon des réponses recueillies et de déceler d'éventuels biais d'auto-sélection⁴. Nous les avons estimés dans la population des élus siégeant en CLE dans les bassins RM&C ainsi que pour les élus français en général (tous secteurs confondus et par niveau géographique) – voir annexe 3.

Fig. 1 : recouvrement des populations d'élus⁵



Encadré 2 : origine des données

Les données concernant les élus français en général proviennent du Registre National des Elus (RNE) du Ministère de l'Intérieur⁶.

Les données concernant les élus siégeant en CLE ont été obtenues en analysant les arrêtés préfectoraux (AP) de constitution de CLE (information limitée aux AP rendus publics et à jour sur le site Gest'eau, le site web des contrats, ou le site du Recueil des actes administratifs des préfectures). Nous avons restreint notre analyse à la composition des CLE car les arrêtés de constitution des comités de rivière sont difficiles à trouver et la grande majorité d'entre eux n'est pas nominative (voir annexe 2).

L'analyse des AP permet d'accéder au mandat électif « primaire » (celui qui permet de siéger dans le collège des collectivités territoriales des CLE) et au sexe. Le caractère « retraité » ou non a été obtenu en réalisant une extraction des données du Ministère de l'Intérieur sur la base du nom/sexe/région des élus de CLE. Cette information est limitée elle aussi aux AP disponibles et à jour, ainsi qu'aux noms ayant trouvé une correspondance dans la base de données du Ministère. Cela représente 693 élus sur les 913 que compte la base créée à partir des AP⁷. Nous avons utilisé la date de naissance plutôt que la catégorie socioprofessionnelle

⁴ Le biais d'auto-sélection renvoie au biais de sélection introduit par le recrutement d'individus sur la base du volontariat. Par exemple un intérêt particulier pour le sujet de l'étude ou beaucoup de temps disponible peuvent motiver la participation à l'enquête.

⁵ Les proportions ne sont pas respectées et tous les échelons géographiques sont confondus.

⁶ http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/chapitre_7.pdf

⁷ Il n'a pas été possible de trouver une correspondance à tous les élus de la base issue des AP pour plusieurs raisons. D'une part parce qu'il est toujours délicat de faire correspondre deux bases de données sur le critère du nom/prénom de

(CSP) pour apprécier la proportion d'élus retraités (élus âgés de 65 ans ou plus). En effet, la variable « profession » des fichiers RNE s'est révélée peu fiable dans la mesure où de nombreux élus de plus de 70 ans étaient signalés comme ayant encore une activité professionnelle.

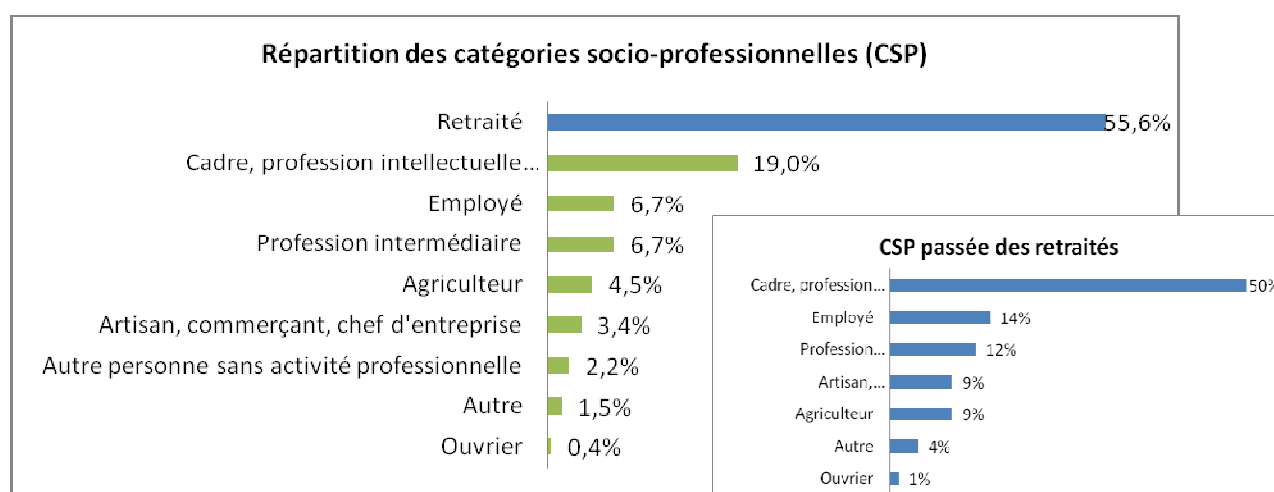
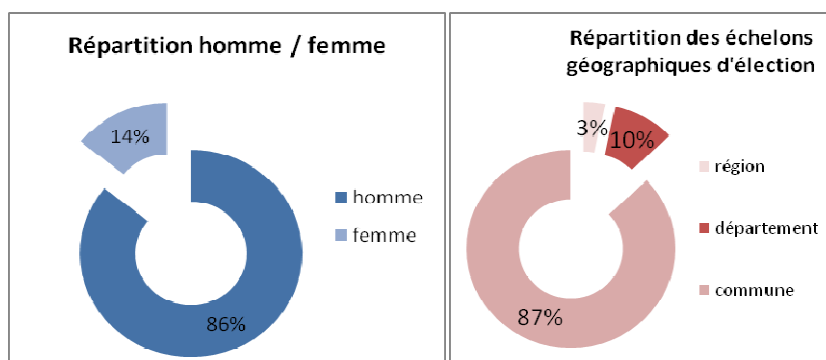
Nous n'avons pas fait la différence, dans ce processus de contrôle, entre responsabilités municipales et intercommunales. En effet, les statistiques du Ministère ne recensent pas encore précisément les élus de l'intercommunalité et les AP de constitution de CLE ne font pas systématiquement la distinction. Ces deux niveaux géographiques ont été regroupés sous l'appellation « communal ».

Les limites de cette tentative de caractérisation sont nombreuses : recouvrement des populations, manque de fiabilité des données « retraités », distinction entre niveau municipal et intercommunal, difficulté pour distinguer élus de comités de milieu et élus de CLE.

Au final, notre échantillon comporte les **réponses de 309 élus**.

86% des répondants **sont des hommes**, 14% des femmes. **87%** des répondants **détiennent un mandat municipal** ou intercommunal⁸). 10% sont élus au niveau départemental et 3% au niveau régional. **Plus de 50%** de nos répondants sont **retraités** (voir annexe 3).

Fig. 2 : représentation des critères homme/femme, retraité/actif et échelon géographique dans l'échantillon (N=309)



l'individu (erreurs d'orthographe, nombreux doublons), et d'autre part car les AP ne sont pas nécessairement à jour et les élus figurant sur les arrêtés peuvent ne plus être en poste actuellement.

⁸ EPCI à fiscalité propre. Nous nous sommes intéressés aux mandats détenus dans les structures intercommunales sans fiscalité propre uniquement lorsque celles-ci avaient un rapport avec l'eau, dans un deuxième temps (SIVU, SIVOM, SM).

Notre échantillon présente un ratio homme-femme similaire à celui de la population des élus siégeant dans les CLE des SAGE du bassin RMC. Les élus des échelons départemental et régional sont légèrement sous-représentés dans notre échantillon par rapport à cette population.

Nous avons identifié un possible biais d'auto-sélection chez les retraités dans notre échantillon (voir annexe 3). En effet, la proportion d'élus à la retraite dans notre échantillon est de 56% alors que les élus siégeant en CLE sont 39% à avoir 65 ans ou plus (63% ont 60 ans ou plus). Cela est classique dans les enquêtes par questionnaire, dont les taux de réponse sont corrélés à la disponibilité des répondants.

1.2 Réalisation de l'enquête

Le questionnaire comporte une **majorité de questions fermées** pour permettre aux répondants de le remplir rapidement et pour faciliter le traitement des réponses. Les questions ont été rédigées avec une attention particulière portée à la formulation et à la longueur (les $\frac{3}{4}$ des répondants ont mis moins de 20 minutes à répondre). Le questionnaire a été testé auprès de personnes ressources et d'élus avant diffusion (voir annexe 4 pour la liste des personnes rencontrées).

Nous nous trouvons dans une situation d'enquête particulière du fait que nous ne disposons pas des coordonnées directes de nos individus statistiques (les élus). Pour cette raison, nous avons choisi de passer par **l'intermédiaire des animateurs de SAGE / contrat**. Cela présentait l'avantage d'une part de travailler avec 150 contacts au lieu de plus de 2 500 (estimation grossière du nombre d'élus potentiellement visés), et d'autre part de faire parvenir l'information aux élus par un interlocuteur connu. Sur la base d'expériences d'enquêtes précédentes⁹, nous avons fait l'hypothèse que les animateurs avaient un intérêt pour les résultats de cette étude et qu'ils accepteraient ainsi de jouer le rôle d'intermédiaire.

L'inconvénient de cette stratégie est qu'elle ne donne pas de prise sur la population effectivement touchée par la diffusion. Notamment, il est impossible de connaître le nombre de personnes qui ont effectivement reçu le questionnaire et donc de calculer un taux de réponse. Cet inconvénient est toutefois difficilement contournable pour la population des élus, dont les coordonnées directes ne sont pas disponibles.

Encadré 3 : mode et format de passation

Nous avons multiplié les supports utilisés : exemplaire papier, questionnaire en ligne, formulaire Word avec cases à cliquer, afin de maximiser les chances de réponse. Les réponses nous sont parvenues pour la majorité en ligne, mais aussi par courrier papier et mail (voir annexe 5). Afin de favoriser la transmission du questionnaire des animateurs aux élus, les outils de communication ont été travaillés tant sur le fond (argumentation autour de l'intérêt de l'étude, proposition de restitution des résultats, etc.) que sur la forme (envoi aux animateurs de messages « prêts à transmettre » aux élus, visuels, etc.).

Dans le cas où une réunion de CLE ou de comité de milieu était prévue pendant la période de l'enquête, des exemplaires papiers du questionnaire ont été envoyés par courrier (530 exemplaires en 19 plis). Dans les cas où les coordonnées électroniques des élus étaient disponibles, nous avons demandé aux animateurs de leur transférer le lien vers le questionnaire. Nous avons contacté nous-mêmes les élus dans quelques cas sur la base d'une liste d'adresses mails fournie par la structure porteuse.

Un suivi et des relances téléphoniques ont été réalisés pour assurer une bonne diffusion de l'information.

⁹ Richard-Ferroudji A. (2008), *Les animateurs de bassin versant pièces maîtresses des dispositifs de gestion territoriale de l'eau*, Rapport pour le MEDD

Nous avons utilisé les bases de données Gest'eau¹⁰ pour joindre les animateurs de SAGE et de comité de milieu.

Encadré 4 : les autres stratégies de passation envisagées

Deux autres stratégies ont été envisagées puis écartées. La première consistait à demander aux animateurs la liste des coordonnées mail de leurs élus, ce qui se heurtait potentiellement au problème de la protection des données personnelles. De plus, certains élus n'utilisent pas internet. La seconde consistait à contacter individuellement chaque élu par courrier adressé à l'institution où il détient son mandat électif. Outre le caractère chronophage de cette solution, celle-ci s'est révélée impossible car nous ne disposions pas de l'identité de tous les élus. De plus, le taux de réponse avec ce type de méthode est généralement extrêmement bas.

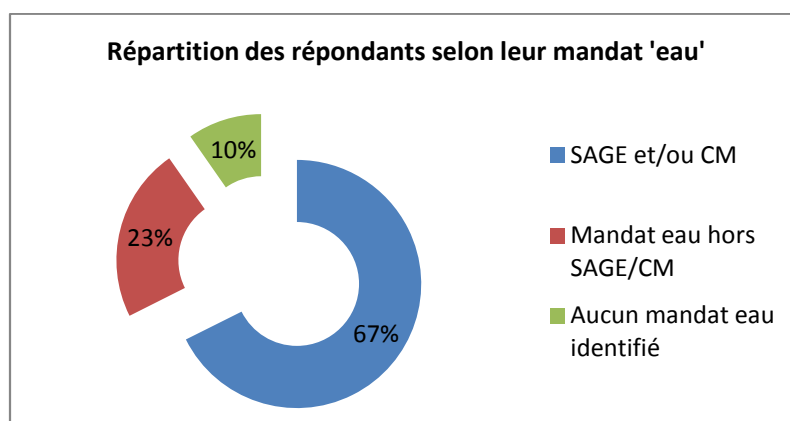
Certains animateurs ont exprimé des **critiques** sur l'intérêt de l'enquête et des **craintes** de voir les résultats détournés ou utilisés à mauvais escient. L'argument avancé était, entre autres, que les « véritables » élus de l'eau sont les élus siégeant en comité syndical car ce sont eux qui disposent d'un véritable pouvoir financier, et non les élus siégeant en comité de rivière ou en CLE, qui sont essentiellement des instances de concertation se réunissant peu souvent. Pour répondre à ces inquiétudes, nous avons été transparents sur la méthodologie utilisée et rappelé que cette enquête avait vocation à être complétée par des envois de questionnaires à d'autres types d'élus de l'eau.

1.3 Description des mandats « eau » des répondants

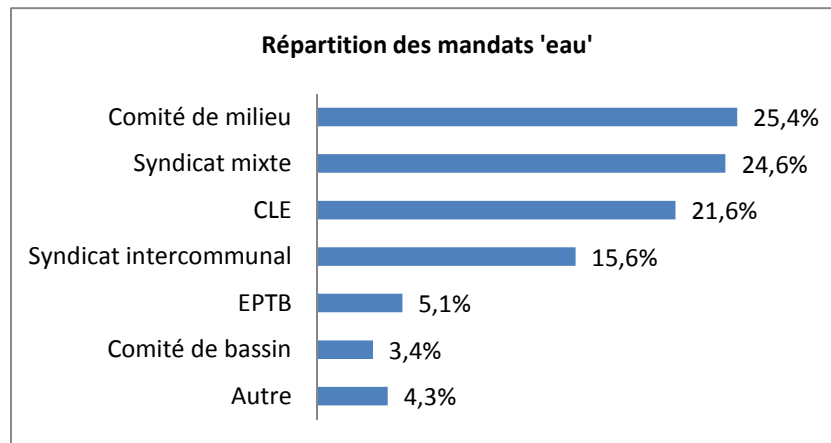
Etant donné la diffusion large du questionnaire et notre parti pris de récolter aussi les réponses d'autres élus que ceux de la population-cible des élus de CLE ou de comité de milieu, nous avons contrôlé les réponses collectées sur le critère du mandat « eau » des répondants.

67% des répondants sont des **élus de SAGE ou de contrat de milieu**, **23%** siègent **hors SAGE/contrat de milieu** et enfin **10%** n'ont coché **aucun mandat « eau »** parmi les choix qui leur étaient proposés (et ce malgré la possibilité de préciser un mandat autre que ceux proposés).

Fig. 3 : description des mandats « eau »



¹⁰ Disponibles sur <http://www.gesteau.eaufrance.fr/telecharger/sage> et <http://www.gesteau.eaufrance.fr/telecharger/contrat>



L'ensemble des répondants représente 122 mandats en CLE, 143 mandats en comité de milieu, 139 en syndicat mixte et 88 mandats en syndicat intercommunal de type SIVU/SIVOM¹¹. **Plus de la moitié des répondants comptabilise 2 mandats « eau » ou plus.**

Parmi les autres mandats indiqués par les répondants en plus de ceux proposés, on trouve les commissions eau et/ou assainissement de différentes structures communales (agglomération, commune, communauté de commune) notamment celles gérant l'eau potable en régie. On trouve également des instances telles que la Commission Mixte Inondation (CMI), le Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Majeurs (COPRNM), le Comité National de l'Eau, le Comité national trame verte et bleue, etc.

- Aucun mandat « eau »

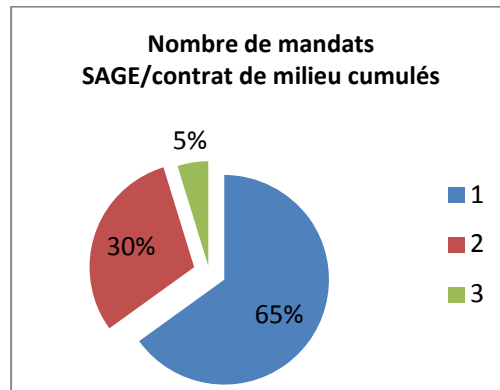
Les répondants ne cochant aucun mandat « eau » ont été conservés dans la base (30 réponses). Un tiers d'entre eux indiquent un temps d'implication dans l'eau (entre une demi-journée et 2 jours par mois). Aucune indication n'est disponible quant à leur activité en tant qu'élus de l'eau. Nous savons seulement que ce sont des élus du bloc communal, principalement maires ou adjoints.

- Elus siégeant en CLE/comité vs. élus hors SAGE/contrat

Les 209 élus siégeant en CLE et/ou en comité de milieu totalisent 122 mandats en CLE et 143 mandats en comité de milieu. Un tiers d'entre eux cumule plusieurs responsabilités en SAGE / contrat de milieu (l' élu siège dans plusieurs CLE, dans une CLE et un comité de milieu ou dans plusieurs comités de milieu). Cette superposition ne surprend guère étant donnée la complémentarité de ces deux outils et leur mobilisation conjointe dans un certain nombre de bassins versants.

¹¹ Il y a une différence entre le nombre d'élus (les répondants) et le nombre de mandats (un élu pouvant détenir plusieurs mandats).

Fig. 4 : proportion d'élus cumulant des responsabilités en SAGE et contrat de milieu



La population des élus hors SAGE/contrat de notre échantillon est composée principalement d'élus de syndicats mixtes (45 mandats) et de SIVU/SIVOM (23 mandats).

Sur les critères de genre, d'activité professionnelle (actifs ou retraités) et d'échelon géographique, les caractéristiques de ces trois groupes diffèrent peu.

Pour la suite, l'échantillon d'étude est constitué indifféremment des élus siégeant en CLE/comité et des élus hors SAGE/contrat, sauf pour les résultats du paragraphe « 2.9. Des différences de profils entre simples membres et membres à responsabilité des CLE et des comités de milieu ».

2. Résultats

Le questionnaire en ligne a été réalisé à l'aide du **logiciel Limesurvey**¹². Les réponses reçues sous format papier, par mail et par fax (une seule) ont été saisies sous le même logiciel et intégrées à la base des réponses. Les données ont été exportées sous format .csv pour traitement dans **R**¹³.

Nous avons utilisé le test d'indépendance du χ^2 ou le test exact de Fischer pour tester l'association entre variables qualitatives.

La base de réponses finale compte 309 individus, répartis en **271 réponses complètes** et **38 réponses partielles**¹⁴.

Encadré 5 : note d'aide à la lecture des résultats

La différence doit être faite entre le nombre d'élus (les répondants) et le nombre de mandats (un élu pouvant détenir plusieurs mandats).

Afin de distinguer les types mandats détenus par les élu(e)s, nous avons appelé "mandat primaire" le mandat dans la collectivité territoriale d'origine, et mandat « eau » le mandat au sein d'une instance eau (où l'élu siège comme représentant de la collectivité d'origine). Par exemple, si un répondant siège en CLE en tant qu'adjoint au maire de sa commune, son mandat municipal sera appelé mandat "primaire" et son mandat en CLE sera appelé mandat « eau ». "Primaire" ne qualifie donc en rien une relation de hiérarchie mais indique simplement que l'élu(e) détient un autre mandat en amont de sa responsabilité d'élu de l'eau.

Sauf précision contraire, les résultats présentés en pourcentage sont des proportions calculées hors non-réponses.

2.1. Des élus qui entretiennent un rapport privilégié avec l'eau

D'un point de vue sociologique, les « élus de l'eau » qui ont répondu au questionnaire ne se distinguent guère de la population des élus en général, elle-même témoignant d'une faible représentativité sociale¹⁵ : plus masculine (86% des répondants), plus âgée (près des 2/3 des répondants ont plus de 60 ans), plus diplômée (50% de bac + 2 ou supérieur) et appartenant à des catégories socioprofessionnelles supérieures à la population française (près de 50% de cadres, professions libérales ou professions intellectuelles supérieures, actifs et retraités confondus).

Cependant, les « élus de l'eau » se singularisent par d'autres aspects, à commencer par le rapport privilégié qu'ils semblent entretenir avec l'eau. En effet, **plus de 50%** des répondants se considèrent **« observateur(trice) attentif(ve) et connaisseur(euse) du milieu aquatique**, et **16%** indiquent pratiquer **une activité de loisir en lien avec l'eau**. Seulement **6%** des répondants déclarent que **l'eau est plutôt éloignée de leur réalité quotidienne**.

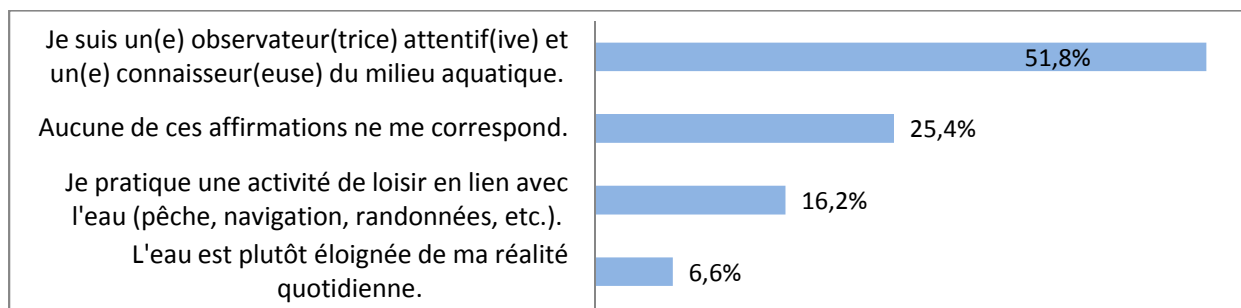
¹² <http://www.limesurvey.org/en/> version 1.92+ Build 120623 puis version 2.00+ Build 130708

¹³ <http://www.r-project.org/> version 3.0.0 (2013-04-03)

¹⁴ Plus de la moitié des réponses partielles conservées dans la base de données finale ont répondu à au moins 50% des questions (voir annexe 6).

¹⁵ Cadiou S. (2009), *Le pouvoir local en France*, Grenoble, PUG

Fig. 5 : rapport à l'eau (« Cochez parmi les propositions suivantes celle qui vous correspond le mieux »)



L'analyse du rapport des élus à l'eau **appelle des enquêtes qualitatives** dans la mesure où ce rapport se forge à travers la complexité des trajectoires et des biographies individuelles. Les commentaires suivants permettent cependant de voir à quel point l'implication des élus dans le domaine de l'eau peut être plurielle et renvoyer à des logiques différentes : « *Mon implication vient de mon mandat* », « *Ca fait partie de mes engagements d'élus* », « *Cette préoccupation découle du simple sens civique* », « *conscience civique aigüe de la nécessaire gestion publique de l'eau* », « *Je suis membre d'une CLE parce que j'y ai été nommé par le préfet: je n'ai donc pas à l'origine de motivations particulières autres que celles de faire mon job d'élus. [...] Les enjeux sont pourtant fondamentaux* ».

Par ailleurs, **32% des répondants appartiennent au moins à une association en lien avec l'eau**. Il s'agit principalement d'associations de pêche et/ou de chasse et d'associations de défense de l'environnement (très peu de membres d'association de défense des consommateurs et d'association de sports et loisirs nautiques).

Le type d'association est très sexué : les hommes sont majoritaires dans les associations de pêche/chasse et les ASA (Association Syndicales Autorisées) alors que les femmes sont surreprésentées dans les associations de défense de l'environnement. Par contre, la proportion globale d'engagement dans une association ne diffère pas sensiblement entre hommes et femmes.

2.2. Une formation initiale et une expérience professionnelle souvent en lien avec l'eau

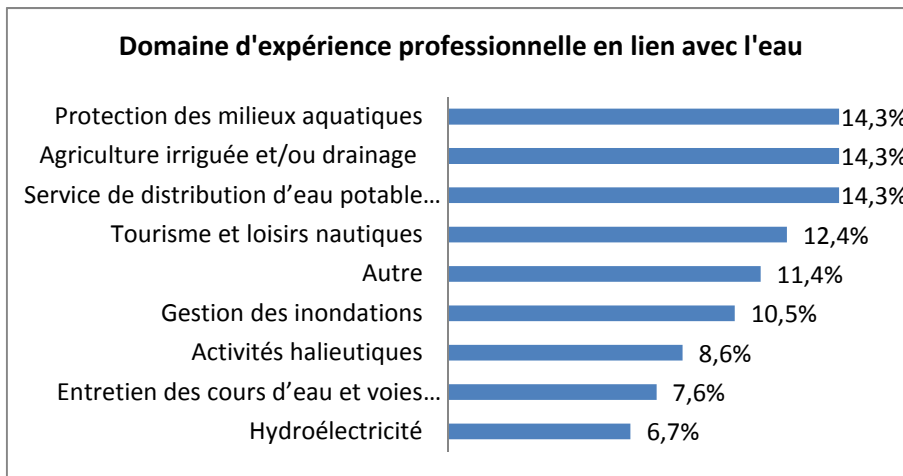
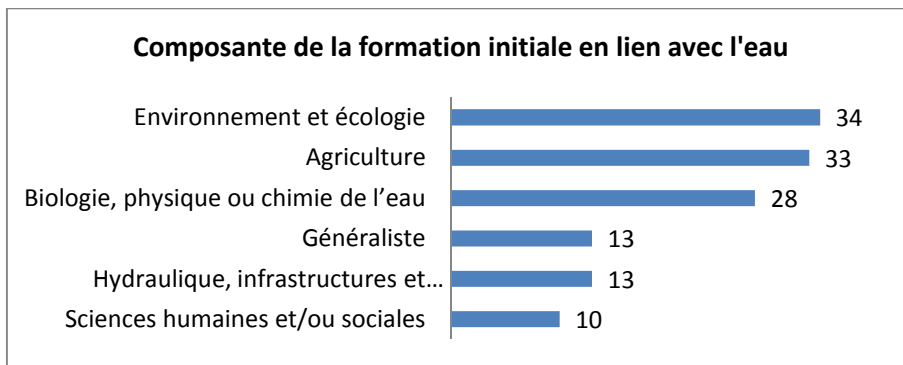
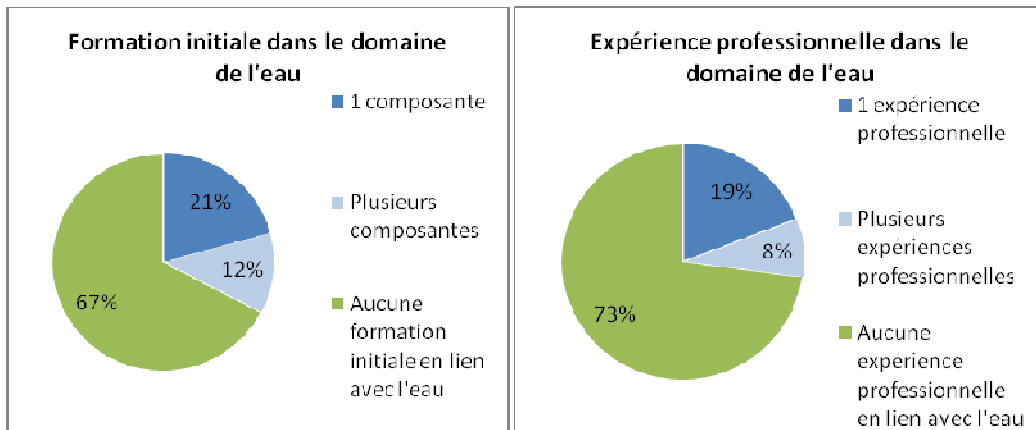
33% des répondants ont suivi **une formation initiale avec au moins une composante en lien avec l'eau** (12% plus d'une). Il s'agit principalement d'une composante dans l'agriculture, l'environnement/écologie et la biologie, physique ou chimie de l'eau.

27% des répondants témoignent d'**une expérience professionnelle au moins dans le domaine de l'eau** (8% plus d'une). Il s'agit principalement d'un travail dans les domaines de l'eau potable, de l'agriculture ou de la protection des milieux aquatiques.

15% des répondants cumulent une formation initiale et une expérience professionnelle en rapport avec l'eau. La proportion de notre échantillon qui a **soit une formation en lien avec l'eau soit une expérience professionnelle en lien avec l'eau** s'élève à **41%**¹⁶.

¹⁶ 18% des répondants indiquent avoir suivi une formation en lien avec l'eau sans avoir exercé de travail dans ce domaine ; 11% travaillent ou ont travaillé dans l'eau sans avoir suivi de formation spécifique.

Fig. 6 : expérience professionnelle et formation initiale en lien avec l'eau



Certains élus évoquent une formation « sur le tas » : « *J'ai renforcé mes connaissances grâce à mes responsabilités dans le domaine de l'eau* » ; « *Je me forme en marchant (en agissant). Je participe à des colloques (ex. ASTEE à Nantes en Juin)* ».

Cependant, **un tiers des répondants** se déclare **intéressé par une formation complémentaire sur la gestion de l'eau**. L'intérêt s'exprime autour des questions règlementaires, scientifiques et techniques, en particulier **pour être en mesure de bien comprendre les expertises externes** : « *Les débats au sein d'une CLE peuvent se révéler obscurs faute d'une connaissance des techniques, réglementations... Siéger et faire confiance à l'expertise des techniciens est un peu "court" démocratiquement parlant!* » ; « *Aspects scientifiques et techniques nécessaires à la maîtrise des données et des expertises, afin d'assumer des décisions POLITIQUES* ».

L'intérêt pour une formation complémentaire technique se mobilise **autour des questions de qualité de l'eau** (eau potable/assainissement ou protection des milieux aquatiques), sur les dispositifs de

dépollution, l'écologie des espèces invasives, les conséquences du changement climatique, etc. On relève un fort appétit pour les **aspects règlementaires** (droit de l'eau, articulation eau/urbanisme). Pour terminer, de nombreuses demandes tournent autour de l'acquisition de **compétences en gestion** : gestion d'un syndicat d'eau potable, formations sur la délégation de service public et la régie, la tarification et le prix de l'eau...

Les répondants exprimant un intérêt pour une formation complémentaire sont, comme on pouvait s'y attendre, majoritairement des **personnes n'ayant « aucune expérience professionnelle en lien avec l'eau » et « aucune formation initiale en lien avec l'eau »** (à 61% et 66% respectivement). Cependant, il est aussi intéressant de noter que ce sont les **individus signalant une relation particulière à l'eau** (« connaisseurs » ou exerçant une activité de loisir en lien avec l'eau) qui expriment le plus un intérêt pour une formation complémentaire. **L'intérêt est fortement lié au niveau de diplôme** : plus le diplôme est élevé, plus les répondants sont nombreux à vouloir se former. Les président(e)s de CLE/comité de milieu sont les plus nombreux à souhaiter une formation complémentaire (44% contre 34% pour le reste du sous-échantillon). Enfin, les répondants indiquant une prise de fonction récente dans leur mandat eau sont statistiquement plus nombreux à exprimer un intérêt pour une formation complémentaire ($p\text{-value} = 8.981e\text{-}05$).

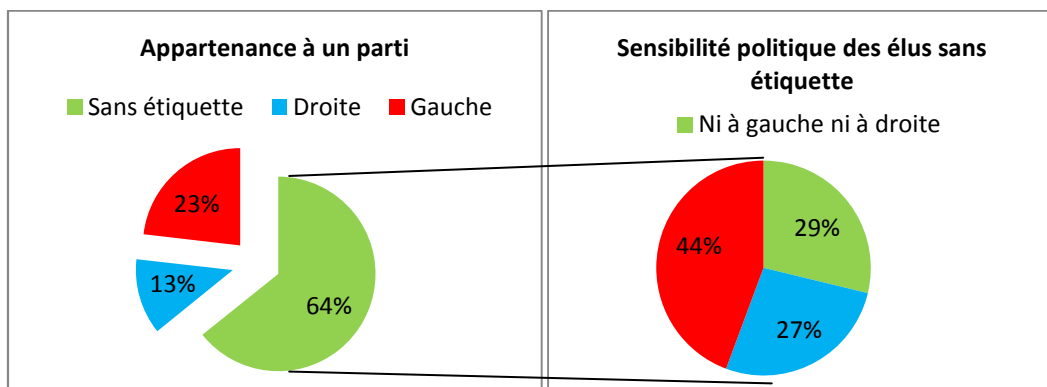
2.3. Des élus plutôt de gauche

64% des répondants sont des élus « sans étiquette ». De même que pour les élus de tous secteurs confondus, l'arène régionale est plus politisée d'un point de vue partisan que l'arène départementale, elle-même étant plus marquée par les appartenances partisans que le bloc communal (respectivement 0%, 16% et 72% de répondants élus sans étiquette). Or, la grande majorité des « élus de l'eau » appartient au bloc communal.

Néanmoins, parmi les répondants élus au titre d'un parti, il apparaît que **les élus d'un parti de gauche (65%) sont beaucoup plus nombreux que ceux d'un parti de droite (35%)**. La sensibilité politique déclarée des répondants sans étiquette va dans le même sens mais de manière moins marquée : ils sont **44% à se déclarer de gauche et 27% de droite** (34% si l'on adjoint le centre à la droite).

Ces résultats sont cependant **difficiles à interpréter** sans références sur l'appartenance politique de l'ensemble des élus du bassin RMC.

Fig. 7 : couleur politique des répondants (parti et sensibilité)



Certains élus ont exprimé leur surprise au sujet des questions abordant leur appartenance politique dans ce questionnaire sur l'eau, d'autres ont barré la question ou n'ont tout simplement pas répondu¹⁷ : « *Je suis étonné par les dernières questions de votre questionnaire : la gestion de la ressource en eau est un terrain de convergence des différentes composantes politiques.* » ; « *Le rattachement "politique" n'a rien à voir dans la gestion de l'eau* ».

2.4. Une profession agricole loin d'être surreprésentée

5% des répondants appartiennent à la CSP « agriculteurs », et **tous sont des élus de niveau communal** (municipal ou intercommunal). Comme élément de comparaison, on peut noter que 11% des conseillers municipaux, 16% des maires (5% des conseillers généraux et 3% des conseillers régionaux) sont agriculteurs au niveau national, leur ancrage en milieu rural dans la société locale leur assurant une surreprésentation par rapport à leur poids dans la population française¹⁸. **Si l'on inclut les répondants aujourd'hui à la retraite, cela porte la proportion d'agriculteurs dans notre échantillon à 10%**. Ces derniers semblent représentés de façon homogène dans les différentes instances eau.

Ces données doivent être complétées par le fait que des structures comme les CLE comptent souvent des représentants de la profession agricole dans le collège des usagers. A ce sujet, les **relations des élus avec les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)** sont considérées comme **plutôt difficiles à très difficiles par 21% des répondants**.

Les agriculteurs ne sont ainsi pas surreprésentés dans notre population. Cela peut sembler surprenant étant donnée l'importance des questions d'eau dans les activités agricoles. Deux hypothèses peuvent être faites, sans que nous n'ayons ici les moyens de trancher en faveur de l'une ou l'autre : selon la première, les questions d'eau n'intéressent pas plus les élus agriculteurs, également motivés par une implication dans d'autres domaines, que les autres élus ; selon la seconde, ces élus estiment qu'une stratégie de négociation en dehors de ces instances ou via leurs représentants (dans les collèges « usagers » par exemple) est plus pertinente et/ou plus efficace.

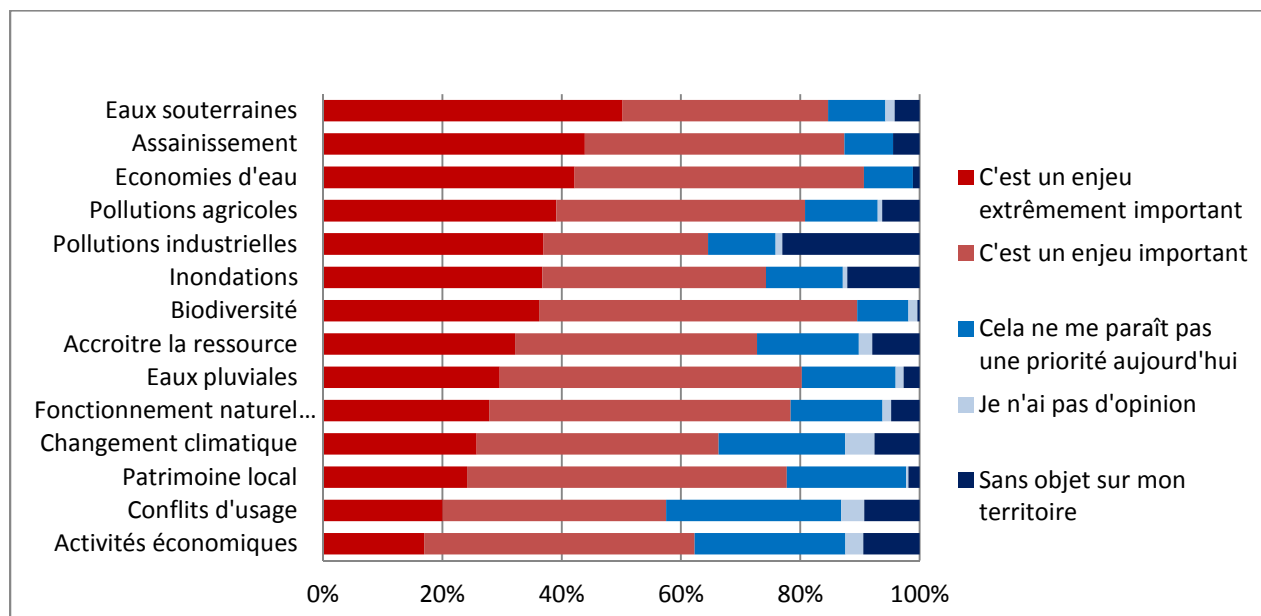
2.5. Les eaux souterraines, l'assainissement et les économies d'eau comme enjeux prioritaires sur leur territoire

Parmi les enjeux de territoire plébiscités comme extrêmement importants figurent la **préservation des eaux souterraines** (50% des répondants), **l'amélioration de l'assainissement** et les **économies d'eau** (plus de 40% des répondants). D'un autre côté, réguler les conflits d'usages et maintenir les activités économiques en lien avec l'eau ne sont pas des priorités pour plus de 25% des répondants.

¹⁷ 20% de non-réponse à la question sur le parti politique contre 2% à la question précédente sur le diplôme.

¹⁸ Barone S., Troupel A. (dir.) (2011), *Battre la campagne Elections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques »

Fig. 8 : les enjeux « eau » sur le territoire



Il est intéressant de noter une proportion assez élevée de « sans opinion » à la question sur le **changement climatique** (5% contre une moyenne de 1,5% tous enjeux confondus). La proportion de réponses « cela ne me paraît pas une priorité aujourd'hui » (21%) et « sans objet sur mon territoire » (8%) pour cet enjeu est également remarquable.

2.6. Point de vue sur la gouvernance de l'eau

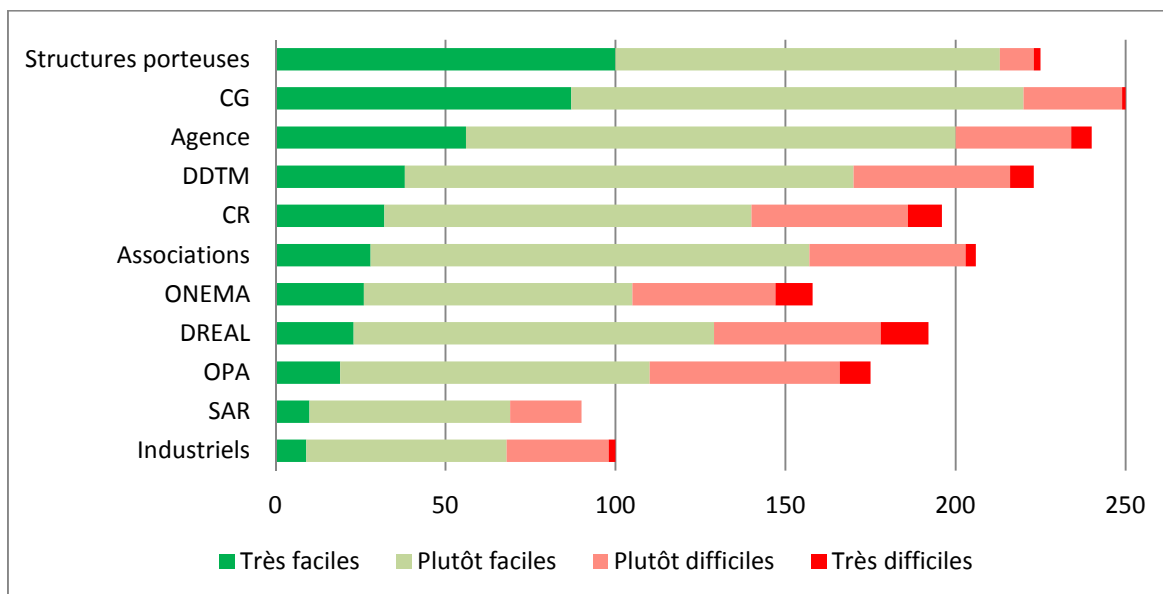
2.6.1. Des relations jugées faciles avec les acteurs de la gestion territoriale de l'eau et l'Agence de l'eau, plus difficiles avec les services de l'Etat et l'ONEMA

Les **relations** sont **considérées comme faciles avec le conseil général (71%** des 309 répondants, y compris les non-réponses et les réponses « pas de relation »), **les structures porteuses** des SAGE et des contrats de milieu **(69%)**, et **l'Agence de l'eau (65%)**. Cela peut s'expliquer par les rapports de grande proximité (voire de porosité) existant entre les structures porteuses, qui jouent un rôle de maître d'œuvre pour l'élaboration et l'animation des SAGE et des contrats de milieu, et les CLE/comités de milieu, ainsi que par le rôle de partenariat financier et d'appui aux projets joué par le conseil général et l'Agence de l'eau.

Les **relations** sont **considérées comme plus difficiles avec la DREAL** (relations considérées comme faciles par 42% des 309 répondants, 38% d'entre eux n'ayant pas répondu à cette question ou ayant coché la case « pas de relation ») et **l'ONEMA** (relations considérées comme faciles par 34% des répondants, 49% d'entre eux n'ayant pas répondu à cette question ou ayant coché la case « pas de relation »), suivis de près par le **conseil régional** et la **DDT(M)**.

Les élus de structures situées en PACA et en Languedoc-Roussillon semblent avoir des relations plus difficiles avec leur conseil régional qu'en Franche-Comté et en Bourgogne. En ce qui concerne les relations avec la DREAL, les régions Languedoc-Roussillon et Franche-Comté connaissent la situation la plus tendue à l'inverse de la Bourgogne, de PACA et de la Corse, qui bénéficient de meilleures relations. Cette différenciation territoriale reste à expliquer. Pour cela, la mobilisation de données plus qualitatives s'avère nécessaire.

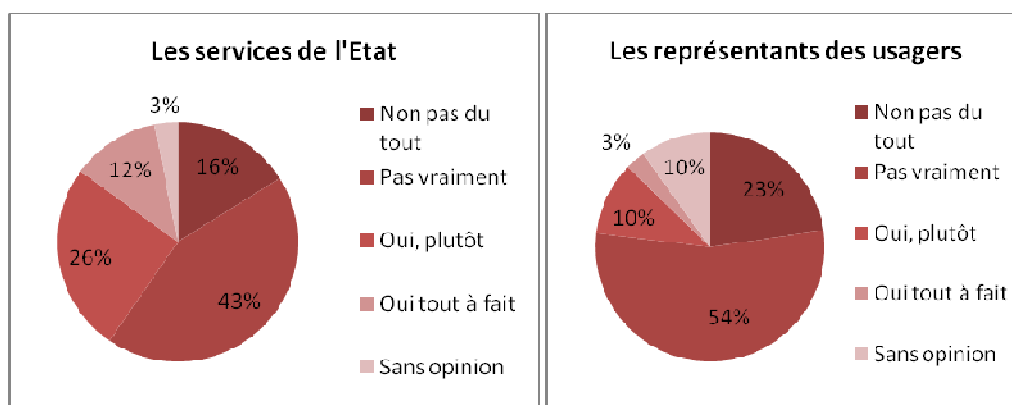
Fig. 9 : relations avec les structures impliquées dans la gestion de l'eau

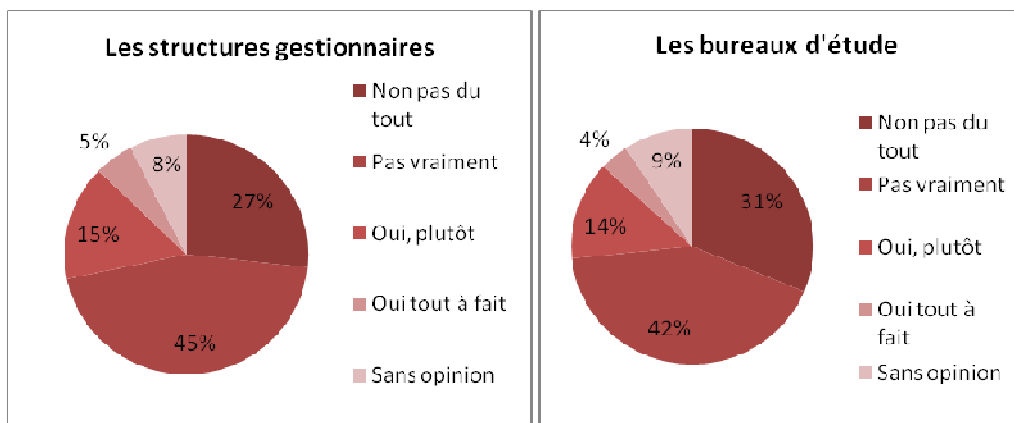


Parmi les motifs de tension avec les services de l'Etat, la déconnexion croissante avec les réalités de terrain et le manque de disponibilité sont souvent pointés du doigt : « DREAL DDTM ne sortent pas assez de leurs bureaux et rendent des avis très administratifs parfois déconnectés du réel » ; « Il est de plus en plus difficile de se rendre dans les bureaux des services de l'Etat pour avoir les renseignements (ex. montage de dossiers de travaux dans les cours d'eau: ruisseaux, fossés...) ». Les motifs de tension avec les conseils régionaux sont moins évidents.

A la question « **Considérez-vous que les structures suivantes empiètent sur vos responsabilités d'élue(e) dans le domaine de l'eau ?** », **38% des élu(e)s de l'échantillon répondent « oui » pour les services de l'Etat**, contre **13% pour les représentants des usagers**, **18% pour les bureaux d'étude** et **20% pour les structures gestionnaires**. Il est à noter que la question concernant les usagers n'a pas rencontré un grand succès (forte proportion de sans opinion et de non-réponse).

Fig. 10 : « Considérez-vous que les structures suivantes empiètent sur vos responsabilités d'élue(e) ? »



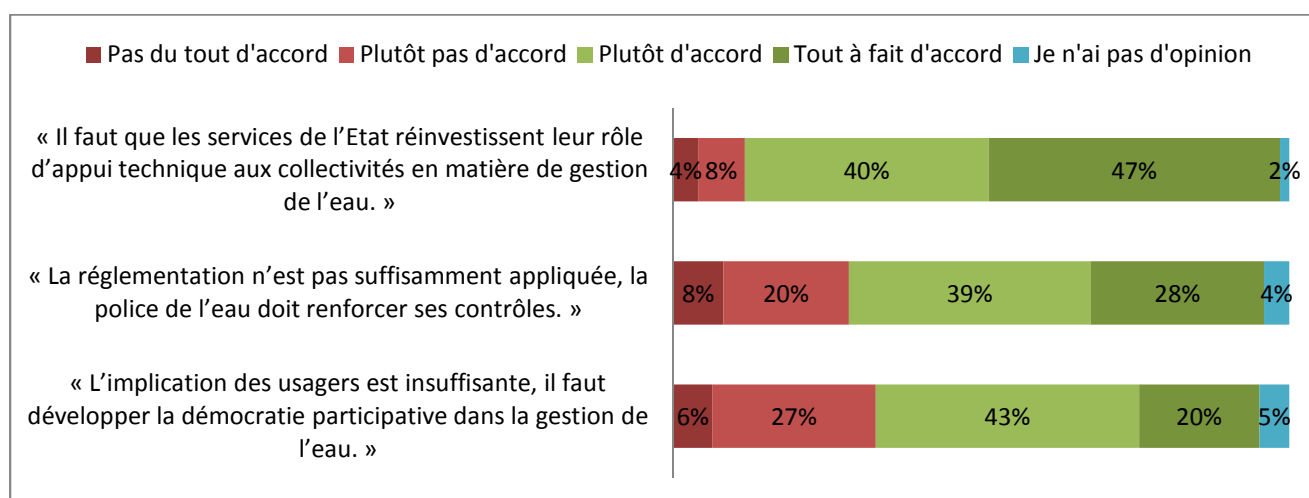


Enfin, nous avons posé aux élus la question de l'investissement souhaitable de différents acteurs de la gestion de l'eau. A nouveau, **le désinvestissement du rôle d'appui technique de l'Etat aux collectivités** est pointé du doigt : **87% des répondants estiment qu'il faut que les services de l'Etat réinvestissent ce rôle** (dont 47% « tout à fait d'accord » avec cette proposition) : « *Surtout avec un soutien financier !* », « *l'Etat n'a plus les moyens d'aider les collectivités rurales. Les conseillers ne sont jamais les payeurs* », « *Elue d'une commune rurale en régie AEP, je me sens assez isolée face aux difficultés de recherche d'une ressource pérenne pour la commune, ainsi qu'au renforcement de notre service de régie. Il nous manque un appui efficace des services de l'état.* », « *L'état doit conserver et réaffirmer son rôle d'arbitre dans les conflits d'usage de l'eau* », etc.

A un degré moindre, **le renforcement des contrôles de police de l'eau est souhaité par 67% des répondants**. Les commentaires sont ici plus mitigés : « *Dans ce domaine il faut faire de la pédagogie plutôt que de la répression* », « *Manque de communication et de pédagogie !!!* », « *Il faut une surveillance accrue des cours d'eau notamment, et des pouvoirs de police très étendus... et réprimer sévèrement les contrevenants* »...

A un degré moindre encore, **le développement de la démocratie participative est souhaité par 62% des répondants**. Cela signifie que plus d'un tiers des répondants ne le souhaite pas, ou bien « *à petite dose : plus on est nombreux, moins on avance...* ».

Fig. 11 : opinion sur la gestion de l'eau

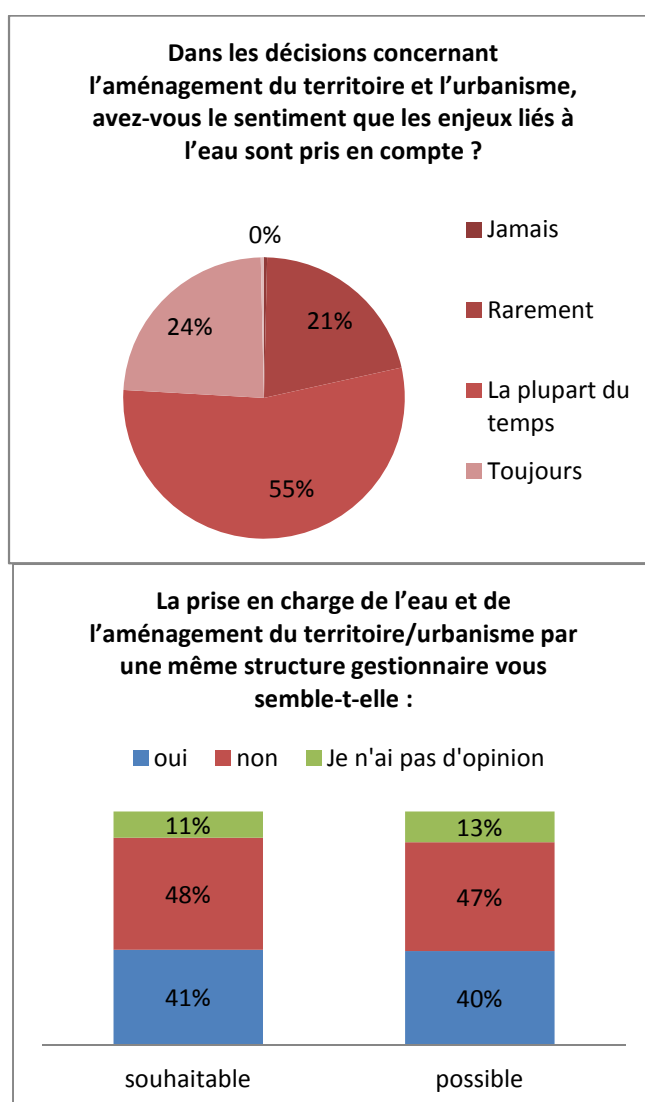


2.6.2. Une articulation jugée incertaine entre gestion de l'eau et aménagement du territoire/urbanisme

Si plus des $\frac{3}{4}$ des répondants estiment que l'eau est prise en compte dans les décisions d'aménagement du territoire et d'urbanisme « la plupart du temps » ou « toujours », **21% pensent qu'elle l'est « rarement »**. Or, le cadre législatif en vigueur impose a minima une compatibilité entre les documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT notamment) et les documents de planification de la gestion de l'eau (SAGE et SDAGE).

Les élus des échelons régional et départemental sont proportionnellement plus nombreux à considérer à choisir la réponse « rarement » (plus de 30% contre 20% des élus du bloc communal).

Fig. 12 : articulation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire/urbanisme



48% des répondants estiment que **la prise en compte des questions d'eau par la même structure gestionnaire que l'aménagement du territoire et l'urbanisme n'est pas souhaitable** et **47%** estiment qu'elle n'est **pas possible**. L'opposition à la prise en charge par la même structure est plus forte en milieu urbain. Les élus régionaux sont les plus nombreux à appeler à une prise en charge par une même structure.

Les élus justifient cette prise de position par deux principaux types arguments. Le premier est relatif au fait que l'échelle de gestion est différente selon ces domaines. Le second renvoie au souci de maintenir une indépendance de la gestion de l'eau par rapport aux préoccupations d'aménagement.

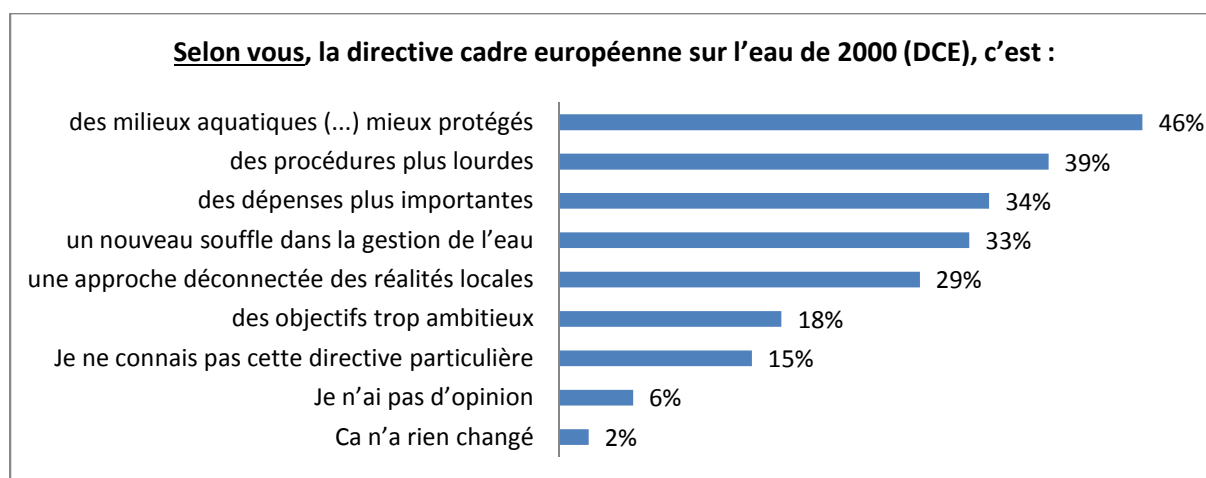
2.6.3. Une perception ambivalente de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE)

15% des répondants disent ne pas connaître la DCE. Cette proportion est probablement **sous-estimée**, étant donnée la forte proportion de non-réponse à cette question (17%). En outre, les entretiens que nous avons pu mener ces dernières années auprès d'élus nous conduisent à penser que si l'existence de ce texte est vaguement connue, son contenu est en revanche très largement ignoré¹⁹.

Pour 46% des répondants, la DCE, ce sont « des milieux aquatiques et des cours d'eau mieux protégés » (item le plus choisi). Toutefois, **pour 39% des répondants, la DCE, ce sont « des procédures plus lourdes », et pour 34% d'entre eux, « des dépenses plus importantes »**. L'opinion des élus à l'égard de ce texte est donc pour le moins ambivalente. En revanche, **2% seulement** des répondants estiment que **cette directive « n'a rien changé »**.

Plus l'échelon géographique est élevé, plus les élus connaissent la DCE. **Les élus régionaux et ceux des communes urbaines ont une meilleure opinion de la DCE que les autres**. Trois hypothèses complémentaires peuvent être formulées à ce sujet : 1/ il s'agit d'institutions disposant de marges de manœuvre financières et de capacités d'action relativement importantes ; 2/ la gestion de l'eau est pour ces institutions un domaine d'action plutôt secondaire, ce qui peut limiter la perception des effets négatifs liés à la mise en œuvre de la directive ; 3/ les régions et les grandes villes sont les territoires où s'organisent le plus les mobilisations environnementales et où l'écologie politique a le plus de poids électoral.

Fig. 13 : opinion sur la DCE

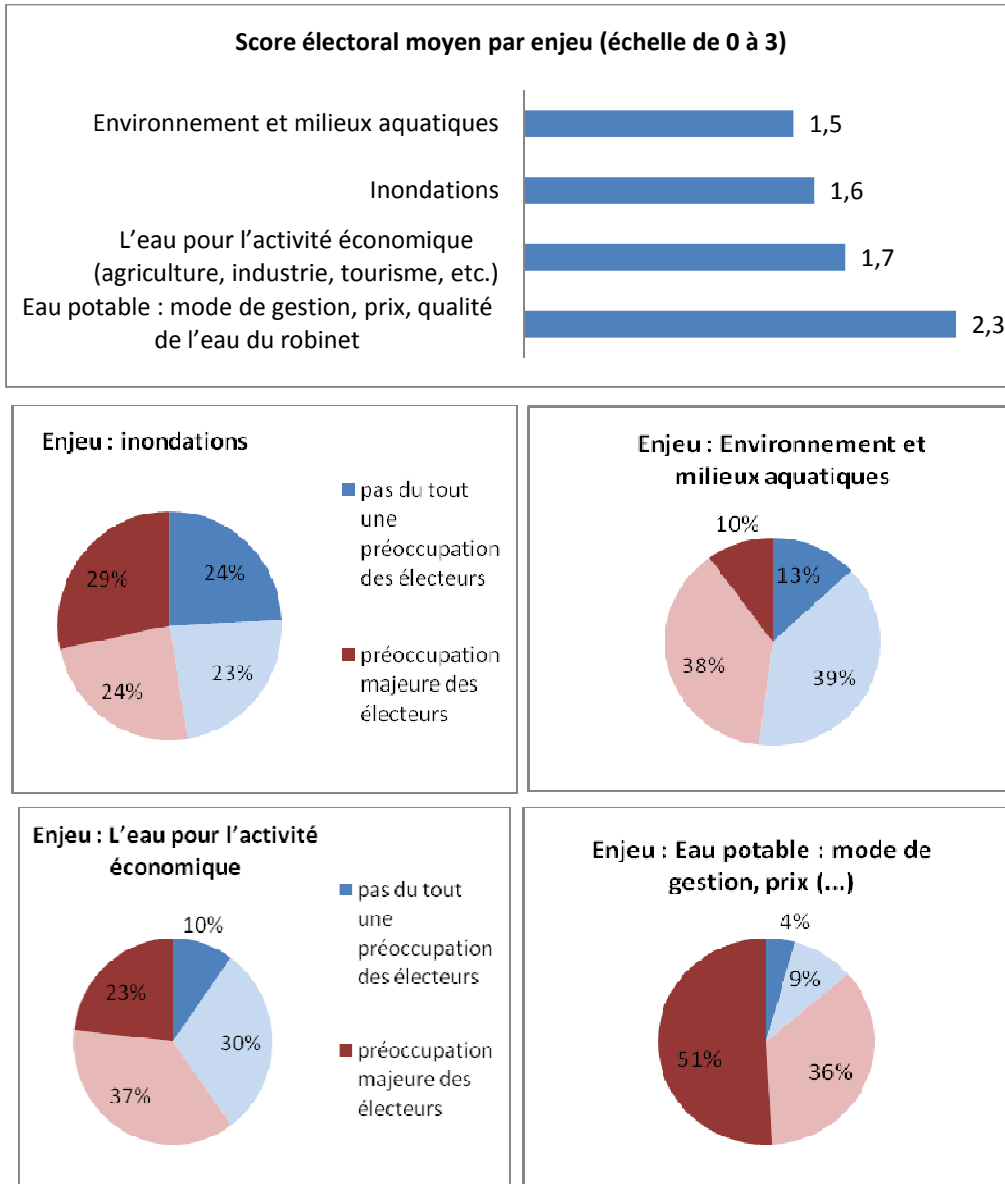


¹⁹ Bouleau G. et al. (2009). Research Report No 2.3 I-Five: Innovative Instruments and institutions in implementing the water framework directive. French case study report: implementing the WFD on the Thau basin, Cemagref

2.7. L'eau, un enjeu électoral perçu comme relativement faible, à l'exception de l'AEP

De manière générale, l'eau est perçue comme **une préoccupation relativement faible des électeurs**, et donc comme **un enjeu électoral plutôt de moyenne portée, à l'exception de l'eau potable** (score moyen de 2,3 sur une échelle allant de 0 « pas du tout une préoccupation des électeurs » à 3 « préoccupation majeure des électeurs »), et cela tout particulièrement au niveau communal.

Fig. 14 : l'eau comme enjeu électoral

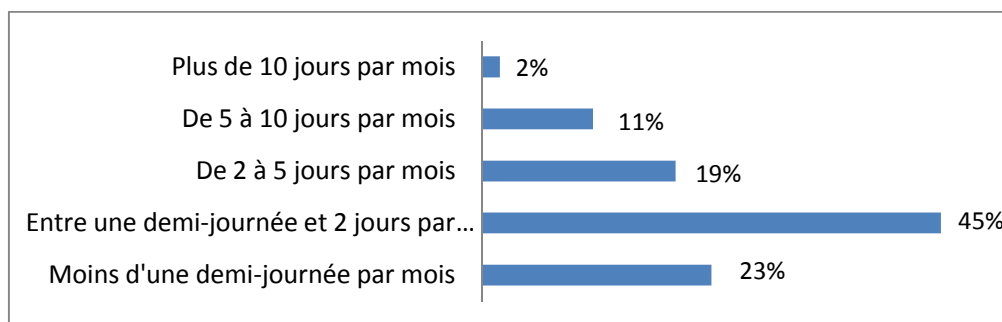


On peut faire l'hypothèse d'une forte **différenciation territoriale** dans la lecture de ces enjeux, selon que l'on se situe, par exemple, en zone inondable ou dans une zone humide remarquable. En termes d'échelon territorial, l'eau pour l'activité économique semble représenter un sujet plutôt porteur au niveau régional. La lutte contre les inondations mobilise tout particulièrement les élus du niveau départemental (toujours derrière l'eau potable). **L'environnement et les milieux aquatiques arrivent en dernière position quel que soit l'échelon géographique concerné.**

2.8. A quoi les « élus de l'eau » consacrent-ils leur temps ?

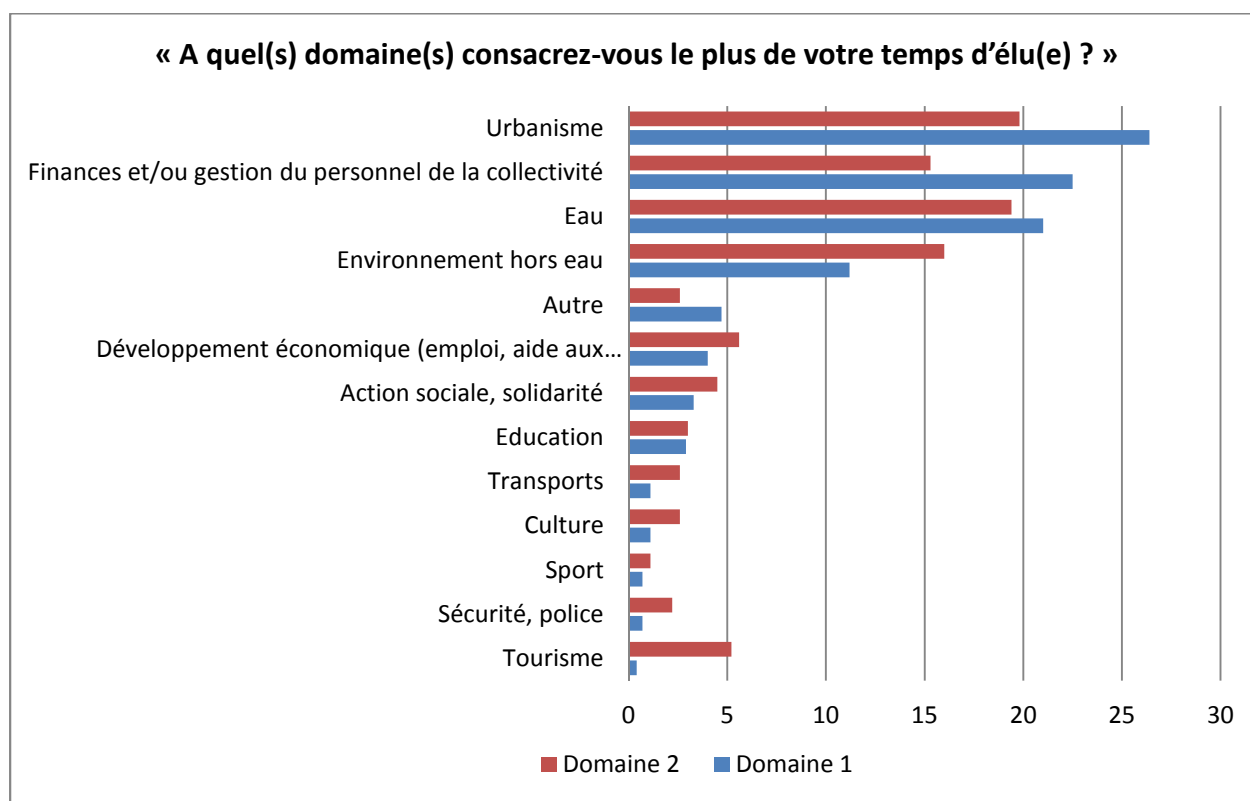
45% des répondants estiment consacrer **entre une demi-journée et 2 jours par mois** aux questions d'eau. 11% y consacrent 5 à 10 jours par mois et **23% moins d'une demi-journée par mois** (il s'agit surtout ici d'élus communaux).

Fig. 15 : temps d'implication des répondants sur la problématique eau



A la question « **A quel(s) domaine(s) consacrez-vous le plus de votre temps d'élue(e) ?** », **26% répondent en première place l'urbanisme, devant la gestion de la collectivité (22%) suivi de près par l'eau (21%)**. En deuxième place, l'urbanisme est toujours le domaine le plus cité suivi de très près par l'eau (20% et 19%). En troisième place, c'est l'environnement (hors eau) qui est cité par le plus de répondants (20%). Hormis la gestion de la collectivité, il s'agit de domaines connexes et/ou d'autant plus liés qu'ils sont au cœur des compétences communales.

Fig. 16 : domaines d'engagement prioritaires

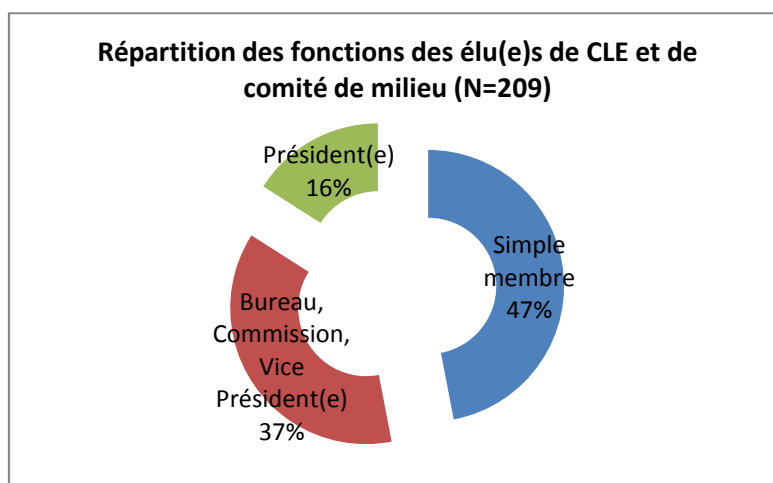


2.9. Des différences de profils entre simples membres et membres à responsabilité des CLE et des comités de milieu

Les résultats de ce paragraphe concernent uniquement un sous-échantillon constitué des 209 élus siégeant en CLE et/ou en comité de milieu.

Parmi ces 209 répondants, 164 précisent leur fonction. 47% sont de simples membres, les autres détenant un rôle à responsabilité (vice-président(e), président(e) de commission ou membre du bureau pour 37%, président(e)s pour 16%).

Fig. 16 : fonction des répondants siégeant en CLE et en comité de milieu



Ce paragraphe établit les spécificités de chacune de ces fonctions, tant en termes d'indicateurs sociopolitiques que d'implication dans la gestion de l'eau.

2.9.1. Caractéristiques socioprofessionnelles

Plus le niveau de responsabilité augmente, plus les élus sont des hommes. Les **femmes** représentent ainsi **18% des simples membres, 12% des vice-président(e)s/président(e) de commission/membres du bureau**, et seulement **8%** (soit 2 femmes) **des président(e)s**. Pour information, les CLE du bassin RMC comptent 5 femmes pour 34 hommes, soit 13% de présidentes (sur les 39 SAGE pour lesquels la donnée est disponible sur la base Gest'eau des coordonnées des président(e)s).

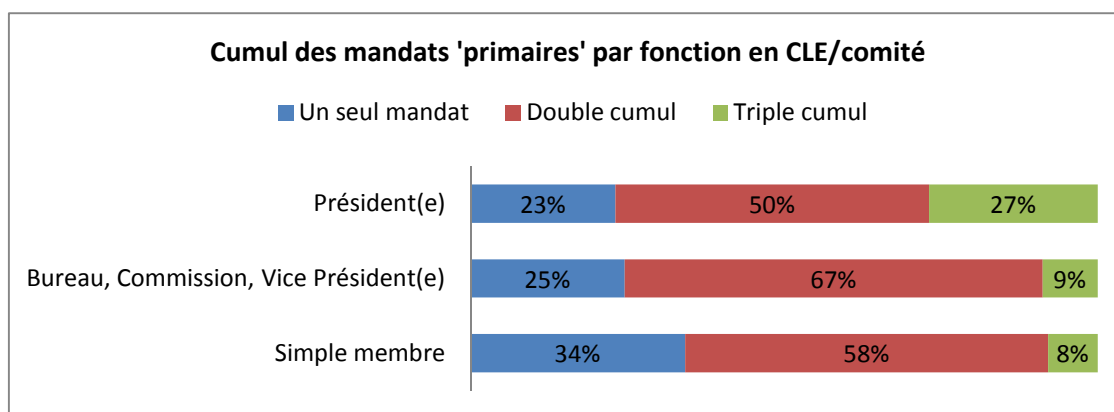
En termes de profession, sur l'ensemble du sous-échantillon, **les cadres, professions intellectuelles supérieures, professions libérales sont la CSP la plus représentée** (inactifs mis à part). Les **vice-président(e)s/président(e)s de commission/membres du bureau sont plus souvent des retraités** que le reste du sous-échantillon (64% contre 50%).

42% des président(e)s ont suivi une formation initiale en lien avec l'eau, contre 27% pour le reste du sous-échantillon. **31% des président(e)s ont travaillé (ou travaillent encore) dans un domaine en lien avec l'eau** (28% des vice-président(e)s/président(e)s de commission/membres du bureau). Cette proportion est de 19% chez les simples membres. Ces résultats ne sont pas statistiquement significatifs au seuil des 5%.

2.9.2. Caractéristiques politiques

La fonction en SAGE/contrat est significativement corrélée au nombre de mandats cumulés (mandats électifs 'primaires', p-value = 0.0602) (voir Fig. 17). Les simples membres sont plus nombreux à détenir un mandat unique, alors que les membres à responsabilité sont plus souvent cumulards.

Fig. 17 : cumul des mandats « eau » par fonction en CLE/comité

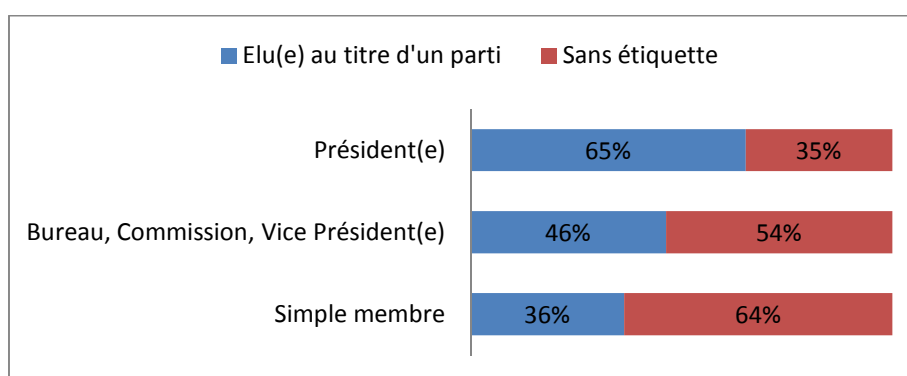


En terme de niveau géographique, il est intéressant de noter qu'un tiers des président(e)s détient un mandat de niveau départemental, niveau représenté à hauteur de 13% seulement dans l'échantillon global.

La fonction en SAGE/contrat est également significativement corrélée à la détention d'un mandat exécutif (p-value = 0.05695). Plus précisément, plus de 90% des président(e)s de CLE/comité de milieu détiennent une fonction exécutive dans leur collectivité d'origine.

Enfin, la fonction en SAGE/contrat est significativement corrélée à l'appartenance à un parti politique, quel qu'il soit (p-value = 0.0543). 65% des président(e)s sont élu(e)s au nom d'un parti contre 46% des autres membres à responsabilité. Chez les simples membres, 64% sont élus sans étiquette.

Fig. 18 : appartenance partisane des répondants par niveau de responsabilité



2.9.3. Implication dans le domaine de l'eau

Le temps d'implication des élus de CLE/comité de milieu varie significativement avec la fonction occupée (p-value = 1.885e-07) (Fig. 19).

Une majorité de président(e)s déclare consacrer 2 à 5 jours par mois aux questions d'eau (un petit quart consacrant moins de temps, un gros quart plus de temps à ces questions). **Plus de la moitié des vice-président(e)s/président(e)s de commission/membres du bureau y consacrent entre une demi-journée et 2 jours** et 20% entre 2 et 5 jours par mois. Seuls certains de ces membres à responsabilité déclarent s'impliquer plus de 10 jours par mois (8%). Enfin, **80% des simples membres déclarent s'impliquer au maximum 2 jours par mois** sur ces questions.

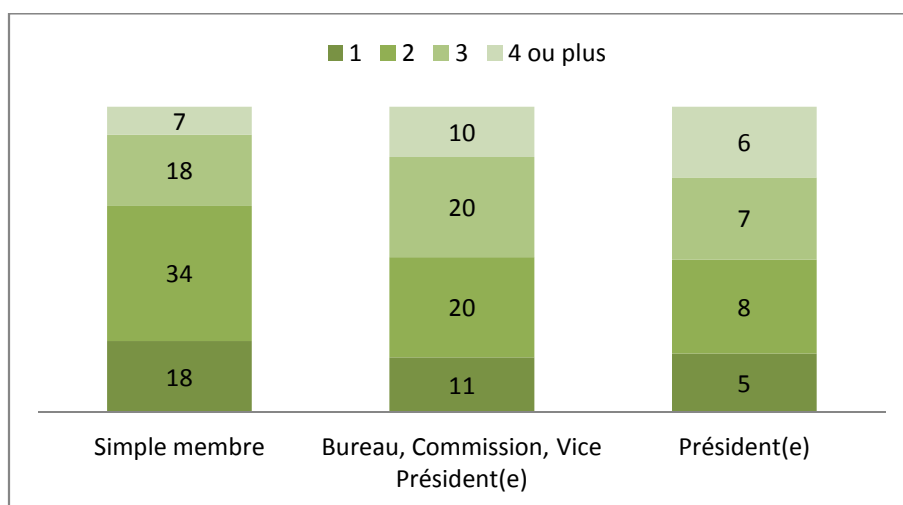
Fig. 19 : temps d'implication mensuel sur les questions « eau » par fonction occupée en CLE ou comité

	Moins d'une demi-journée par mois		Entre une demi-journée et 2 jours par mois		De 2 à 5 jours par mois		De 5 à 10 jours par mois		Plus de 10 jours par mois	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Simple membre	23	30,7%	37	49,3%	10	13,3%	5	6,7%	0	0,0%
Bureau, Commission, Vice										
Président(e)	4	6,6%	33	54,1%	12	19,7%	7	11,5%	5	8,2%
Président(e)	2	7,7%	4	15,4%	12	46,2%	8	30,8%	0	0,0%

Des enquêtes qualitatives antérieures nous ont permis de voir qu'il existait une division du travail entre fonctions, les présidents se consacrant plutôt à un rôle de médiation et de représentation vis-à-vis de l'extérieur, les autres membres à responsabilité ayant plutôt un rôle de réflexion, d'animation et de suivi des groupes de travail.

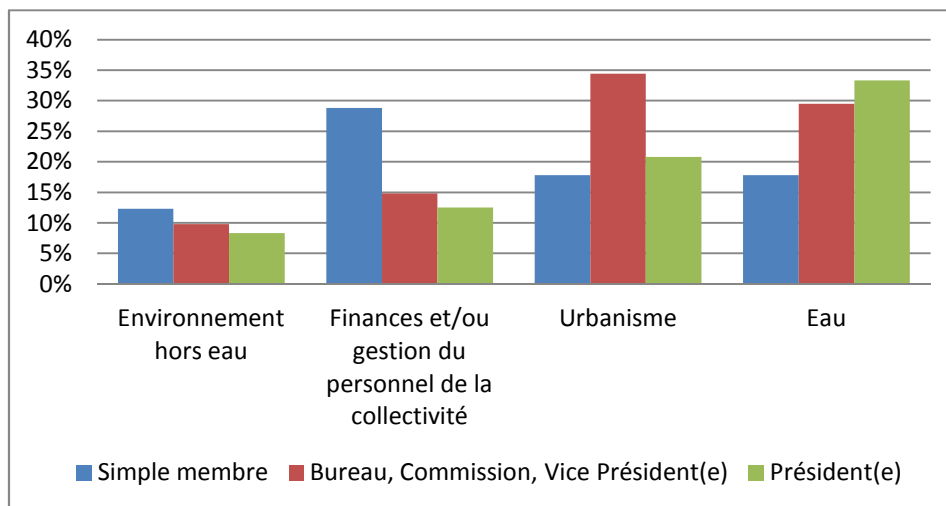
Il existe par ailleurs un **lien significatif entre la fonction et le nombre de mandats en CLE/comités de milieu cumulés** (p-value = 0.00435). Ainsi, 62% des présidents ont au moins deux mandats en CLE et/ou comité de milieu, contre 50% des autres membres à responsabilité et 31% des simples membres.

Fig. 20 : cumul des mandats en CLE/comité de milieu par fonction occupée



Enfin, il est à noter que si l'eau est le domaine auquel le plus de présidents consacrent leur temps en priorité, **les autres membres à responsabilité sont légèrement plus nombreux à consacrer leur temps en priorité à l'urbanisme.**

Fig. 21 : domaine auquel les élus consacrent le plus de leur temps, par fonction en CLE ou comité



Encadré 6 : portrait-type du président de CLE/comité de milieu

En prenant les traits saillants correspondant à chaque fonction, il est possible de dégager des récurrences et d'établir sur cette base un portrait-type. L'exercice est particulièrement intéressant pour les président(e)s. Ce portrait-type ne doit pas être considéré comme l'image à laquelle tous les présidents se conforment fidèlement, mais plutôt comme une représentation qui souligne les traits les plus fréquents liés à cette fonction.

Le président, puisque c'est le plus souvent **un homme, fait partie de l'exécutif au sein de sa collectivité d'origine, est membre d'un parti** politique et **cumule plusieurs mandats** électifs. Malgré la multiplicité de ses engagements politiques et ses niveaux de responsabilité, il **consacre plusieurs jours par mois aux questions d'eau.**

Sans que cela soit significatif dans notre enquête, il est intéressant de noter d'autres traits convergents. Le président est souvent **engagé sur les questions d'eau depuis plus longtemps** que les autres élus. Son **niveau de compétence dans le domaine de l'eau** semble **plus élevé** que celui des autres membres : il a plus souvent suivi une formation initiale avec une composante eau et exercé une activité professionnelle en lien avec l'eau, connaît la DCE sur l'eau et considère bien connaître le milieu aquatique.

Les vice-président(e)s, président(e)s de commission et membres du bureau sont également cumulards, tant du point de vue des mandats « eau » que de celui des mandats primaires, même si cela est légèrement moins marqué que pour les président(e)s. Leur implication en temps est légèrement moins importante que celle du président, en dépit du fait qu'ils soient inactifs (retraités la plupart du temps) pour plus des 2/3.

Conclusion

Cette enquête, dont nous rappelons le caractère exploratoire, nous a permis de dégager une première « photographie » des « élus de l'eau, de leurs motivations et de leurs conceptions.

Le premier enseignement de cette enquête est que **la sociologie des « élus de l'eau » ne distingue guère ces derniers des élus en général** : il s'agit en effet essentiellement d'hommes (et ce d'autant plus qu'ils occupent des mandats « eau » à responsabilité), plutôt âgés et appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures. Il n'y a pas plus d'agriculteurs chez les « élus de l'eau » que chez les élus en général, ce qui peut sembler surprenant au vu de l'impact potentiel de la gestion de l'eau sur les activités agricoles. Cependant, contrairement à l'hypothèse assez répandue selon laquelle les élus locaux seraient des généralistes, **ces élus se singularisent par un rapport particulier à l'eau**, que ce rapport soit façonné par un engagement associatif, une formation initiale ou une activité professionnelle. Si certains nous ont fait part d'une volonté déclinante des élus, et notamment des élus de premier plan, de s'engager sur des questions d'eau jugées peu rentables électoralement, une grande partie des « élus de l'eau » est à la fois spécialiste et particulièrement sensible à la préservation de la ressource et aux enjeux de qualité. Comme l'on pouvait s'y attendre, les présidents de CLE et de comités de milieu sont des élus (encore) plus spécialistes et de plus grande envergure politique que les autres.

Une forte proportion d'« élus de l'eau » s'occupe également d'**aménagement du territoire et d'urbanisme**, notamment au sein du bloc communal. Pour autant, cela ne signifie pas que les conditions d'un dialogue et encore moins d'une intégration entre ces deux domaines soient réunies. En effet, non seulement une proportion non-négligeable d'élus estime, à contre-courant par rapport à la législation en vigueur, que l'aménagement du territoire/urbanisme ne prend que rarement en compte la gestion de l'eau, mais la moitié d'entre eux estime également non-possible et non-souhaitable la prise en charge de ces deux domaines d'action par un même organisme. Ces élus craignent surtout que l'eau ne se retrouve *in fine* dominée par l'aménagement, peut-être parce qu'ils sont bien placés pour savoir que les usages du droit peuvent être assez éloignés des intentions originelles du législateur²⁰. L'eau est globalement perçue comme un **enjeu électoral de moyenne portée, à l'exception de l'eau potable** (régie/DSP, prix de l'eau). Il existe bien sûr des différences fortes selon les territoires (cela est le cas de l'enjeu inondations par exemple). Si la ressource en eau (préservation des eaux souterraines, économies d'eau) est perçue comme un enjeu majeur mais peu porteur électoralement, le changement climatique est plutôt considéré par les élus comme un enjeu mineur sur leur territoire au regard des autres items proposés.

Enfin, un certain nombre d'inquiétudes et d'attentes ressortent de cette enquête. Les relations des élus sont jugées faciles avec les structures porteuses des SAGE et des contrats de milieu, le conseil général et l'Agence de l'eau. Elles sont un peu plus compliquées avec les représentants agricoles. Les relations avec les représentants des usagers sont considérées comme faciles mais un tiers des élus ne souhaite pas développer davantage leur implication. En revanche, **les relations sont considérées comme relativement difficiles avec les services de l'Etat**, qui sont perçus comme coupés des réalités de terrain, n'assurant plus leur rôle d'appui technique et se désengageant financièrement, dans un contexte de rationalisation de la dépense publique dont la RGPP a été la face la plus visible. En même temps, **beaucoup d'élus déplorent que l'action publique**, sous l'impulsion notamment de la DCE,

²⁰ Un SAGE peut par exemple être manipulé en amont pour qu'un projet d'aménagement puisse être inscrit dans un SCoT. Barone S. (2012), « SCoT est-il plus SAGE ? Gestion de l'eau et aménagement du territoire en France depuis la loi du 21 avril 2004 », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], vol. 2, n°2. URL : <http://vertigo.revues.org/12460>

soit devenue très procédurale. Ce double repositionnement de l'Etat (moins de moyens, de présence, de soutien, et plus de procédures) est une source d'inquiétude majeure pour les élus.

Certaines des hypothèses formulées ici mériteraient d'être mises à l'épreuve dans le cadre de recherches plus qualitatives. Il serait également intéressant de poursuivre cette enquête quantitative auprès d'autres populations d'élus (ceux des syndicats mixtes, EPTB et intercommunalités en charge des réseaux AEP et assainissement, notamment) afin d'affiner ce portrait et de compléter les analyses présentées dans ce rapport.